Forêts de chez nous

ANNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS • 2011

Wallonie

Sommaire

Edito 4-5
La forêt productrice 6-7
Les métiers de la forêt 8-9
La circulation en forêt 10-11
La cueillette 12-13
Les animaux de la forêt 14-15
La forêt protectrice 16-17
La forêt s'agrandit 18-19
Le bois au quotidien 20-21
Les arbres 22-23

Edito

Notre forêt wallonne contribue pleinement à la régulation du climat, au développement de notre biodiversité, à la qualité de l'air, à la protection des sols et de nos ressources en eau, à la majesté de nos paysages ou encore à la production d'un bois de qualité pour nos entreprises qui font vivre 17.000 familles en Wallonie.

Grâce au nouveau Code forestier, les fonctions économique, environnementale, sociale, récréative et éducative de notre patrimoine forestier sont renforcées. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour une gestion durable, équilibrée et dynamique de notre patrimoine forestier.

Nos forêts et nos arbres doivent plus que jamais répondre aux grands enjeux des prochaines décennies : lutte contre le réchauffement climatique, sauvegarde de la biodiversité, développement économique, création d'emplois.

L'arbre est au centre de notre société. Il doit continuer à poursuivre ses missions au « cœur de l'homme » afin que soit respecté le contrat que nous avons passé avec la nature, c'est-à-dire, jouir de celle-ci en la respectant et en la célébrant.

L'Année Internationale des Forêts est une opportunité formidable pour toutes les Wallonnes et les Wallons d'aller à la découverte de notre patrimoine forestier.

Mieux connaître les forêts de chez nous, c'est également mieux les protéger ! Elles n'attendent que vous…

Benoît LUTGEN
Ministre wallon de la Ruralité, de la Nature et de la Forêt

La forêt productrice

En Wallonie, la forêt joue un rôle économique de premier plan : elle constitue la deuxième richesse de la Région juste après l'eau. Surface, productivité, qualité, savoir-faire et réglementation, tout est mis en œuvre pour qu'elle joue pleinement son rôle.

UNE PRODUCTION DE QUALITÉ EN QUANTITÉ

Avec quelque 554.000 hectares (près d'un million de terrains de football !), la forêt couvre un tiers du territoire wallon. 80 % des forêts de Belgique y sont rassemblées. Dans certaines provinces, comme celle du Luxembourg, c'est la moitié du territoire qui en est couvert.

Mais si l'étendue de la forêt wallonne est impressionnante, la qualité de son bois est tout aussi remarquable : nos résineux (épicéa, douglas, pin sylvestre, mélèze) comme nos feuillus (chêne, hêtre, frêne, merisier, érable, peuplier…) se prêtent à tous les usages jusqu'aux plus précieux. Et certains viennent de loin, même d'Asie, pour se fournir en bois wallon !

Enfin, bénéficiant d'un climat exceptionnel et de sols forestiers souvent de très haute qualité, la forêt wallonne est très productive : près de 3,7 millions de mètres cubes par an.

UNE FILIÈRE DE TRANSFORMATION EN PLEINE FORME

Si la Wallonie connaît depuis 25 ans environ une véritable explosion technologique dans de nombreux secteurs à haute valeur ajoutée, ce développement concerne également le bois. La filière forêt-bois wallonne, de la gestion forestière jusqu'à sa transformation et son négoce, est une activité prospère qui génère un chiffre d'affaires annuel de près de 5 milliards d'euros et représente aujourd'hui près de 3.800 entreprises qui font vivre 17.000 familles en Wallonie !

A l'heure d'un recours accru aux sources renouvelables d'énergie, aux produits plus respectueux de l'environnement, d'une recherche de la maîtrise de nos émissions de CO_2 et du réchauffement climatique, le bois et sa filière ont le vent en poupe.

UN AVENIR BIEN ASSURÉ

Cette richesse que constitue le bois est bien protégée et fructifie de manière optimale. Non seulement grâce au savoir-faire et à la grande tradition forestière de notre région mais également grâce au nouveau Code forestier qui veille, entre autres, à privilégier le bon sens et les pratiques sylvicoles adaptées au sol, au climat, à l'altitude, à l'exposition... Ainsi, toute plantation d'arbre en forêt doit respecter les principes du « Fichier écologique des essences » : il faut en effet choisir des essences qui soient parfaitement adaptées aux conditions locales de croissance, afin d'obtenir des peuplements stables qui produiront un bois de qualité.

Enfin, les propriétaires forestiers peuvent compter sur la sélection des meilleures provenances génétiques et sur les récoltes de graines effectuées par le Comptoir forestier du Service Public de Wallonie de Marche-en-Famenne.

Riche de ces multiples atouts, l'importance économique du bois en Wallonie s'intensifiera dans les années à venir.

LA FORÊT C'EST...

- > 554.000 hectares
- > 3,7 millions de m^3/an
- > 3.800 entreprises
- > 17.000 emplois
- > 5 milliards de chiffre d'affaires

Les métiers de la forêt

Les activités liées à la vie du bois, de sa croissance en forêt jusqu'à son utilisation finale, sont regroupées au sein de ce qu'on appelle la filière bois. En Wallonie, cette filière offre depuis des décennies des débouchés aussi nombreux que diversifiés. 17.000 personnes y travaillent.

La gestion forestière veille principalement à la régénération et à l'éducation de nos forêts pour pouvoir produire du bois de qualité, en quantité et de manière durable. De nombreux métiers contribuent à cette mission : ingénieur forestier, garde forestier, expert forestier, pépiniériste, entrepreneur de travaux forestiers, élagueur…

On peut regrouper **la transformation du bois en deux grandes étapes**. Premièrement, les activités d'exploitation forestière, de sciage, de tranchage, de déroulage, de séchage et d'imprégnation. Elle consiste à préparer le bois à une utilisation plus spécifique. Ce secteur est extrêmement bien développé en Wallonie. Annuellement, 750.000 m^3 de feuillus et 2.800.000 m^3 de résineux sont récoltés et transformés. A ce niveau de la filière, on retrouve les métiers de bûcheron, débardeur, chauffeur grumier, conducteur d'engins forestiers, opérateur en scierie, opérateur de séchoirs à bois…

La seconde étape apporte une valeur ajoutée à la matière première. Elle regroupe les fabricants de meubles et de panneaux, les entreprises de fabrication d'éléments de construction (portes, fenêtres, parquets, charpentes, habitations à structure en bois…). Ce secteur d'activités est en plein développement et est porteur d'emplois. C'est particulièrement vrai pour le métier de « monteur de construction à ossature bois », mais aussi pour les métiers plus traditionnels tels que menuisier, charpentier, ébéniste, restaurateur de meubles ou parqueteur.

L'industrie papetière comprend les industriels de la pâte, du papier et du carton. En Wallonie, ces sociétés emploient plus de 3.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel cumulé de plus d'un milliard d'euros.

D'autres secteurs tels que le secteur touristique vivent également de l'engouement pour nos forêts. Se promener en toute quiétude dans nos forêts représente la principale motivation de 85 % des touristes qui visitent notre Région. Pensons également à tous les enseignants, chercheurs, producteurs et revendeurs de matériel forestier…

Tous ces métiers permettent de s'investir dans une filière qui offre un parcours professionnel en lien avec la nature et qui contribue au respect et à la sauvegarde de notre environnement.

PLUS D'INFORMATIONS

sur les métiers de la filière forêt-bois et les formations aux métiers de la forêt et du bois :

- **FOREM - www.leforem.be**
- **SIEP** (Service d'Information sur les Etudes et les Professions) **www.siep.be**
- **FOREM Formation Wallonie Bois www.formation-wallonie-bois.be**
- **Centre de Formation du Bois www.och-cfb.be**

La circulation en forêt

La forêt constitue un lieu de tranquillité, de détente et d'éducation à la nature. Mais elle est également un lieu d'activités économiques, de pratique sportive et un habitat pour la faune et la flore. La bonne cohabitation de tous ces acteurs, dans le respect de la forêt, est organisée par le nouveau Code forestier.

PLACE AUX USAGERS SILENCIEUX ET DISCRETS !

Les forêts restent et resteront le domaine privilégié des familles, des promeneurs, des mouvements de jeunesse, des cavaliers et des cyclistes. Les véhicules à moteur y sont, sauf exceptions, interdits.

Mais il ne suffit pas d'être un usager non motorisé pour avoir tous les droits ! La forêt constitue un écosystème fragile, peuplé de nombreux animaux sauvages. Il importe de respecter leur intimité et leur quiétude. Ainsi, nos déplacements se limiteront aux sentiers, chemins et routes ouverts à la circulation. Pas question de traverser les bois en tous sens pour y laisser nos odeurs, piétiner les jeunes plantes ou surprendre l'un ou l'autre animal.

Cette règle s'applique bien entendu à nos compagnons à quatre pattes bien plus efficaces que nous quand il s'agit de poursuivre un chevreuil...
Les chiens doivent être donc impérativement tenus en laisse.

UN PEU DE VOCABULAIRE

LA ROUTE est une voie publique aménagée pour la circulation des véhicules en général.
Elle est pavée, goudronnée, bétonnée ou asphaltée.

LE CHEMIN a une largeur suffisante pour laisser passer un véhicule mais n'est pas aménagé dans ce but.
Il est généralement en terre ou empierré.

LE SENTIER ne permet le passage que d'un seul piéton.

CHACUN SON DOMAINE

Le piéton est l'utilisateur universel : sentiers, chemins et routes, toutes ces voiries lui sont accessibles. Les cyclistes, skieurs et cavaliers peuvent accéder aux chemins et aux routes, les sentiers leurs étant interdits. Quant aux véhicules à moteur, quads, motos et autres 4x4, la forêt ne leur est pas ouverte en dehors des routes.

Quelques exceptions existent, entre autres pour les cyclistes, cavaliers et skieurs pour lesquels certains sentiers sont accessibles moyennant autorisation du Département de la Nature et des Forêts. Ceux-ci sont alors signalés par des balisages réglementés, temporaires ou permanents. De même, certaines autorisations sont possibles pour les véhicules motorisés, mais dans des conditions bien déterminées, et surtout en dehors des dimanches, mercredis après-midi et jours fériés.

Les mouvements de jeunesse et les mouvements à vocation pédagogique ont quant à eux accès à des zones spécifiquement destinées à leurs activités.

Enfin, l'accès à la forêt peut également être interdit ponctuellement : chasse et risques d'incendie en sont les principales raisons.

Moyennant le respect de chacun des utilisateurs, vous pourrez profiter pleinement du silence de la nature, de votre activité sportive... en n'oubliant pas que la forêt est avant tout le domaine de ses habitants.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CIRCULATION EN FORÊT :

- «Le nouveau Code forestier, découvrez ce qui se cache derrière»
- «Guide pratique à l'intention des animateurs de camps de vacances»
- «30 itinéraires remarquables en Wallonie»

Toutes ces brochures sont téléchargeables sur le site **www.enforet.wallonie.be**

La cueillette

De nombreux promeneurs aiment conjuguer les joies de la randonnée à celles de la cueillette. Ce plaisir bien compréhensible est permis pour autant qu'il reste dans des limites acceptables. Le nouveau Code forestier veille à limiter les abus.

LES CHAMPIGNONS

La cueillette des champignons connaît un réel engouement une fois l'automne venu. La Wallonie est riche de plus de 9.000 espèces.

Pour ce qui concerne les quantités autorisées, chacun peut prélever un seau de dix litres de champignons par jour. Plus qu'il n'en faut pour se régaler en famille !

LES FLEURS ET FRUITS

Au printemps et en été, certaines fleurs (jonquilles, muguets...) et fruits des bois (mûres, myrtilles...) deviennent, à leur tour, très prisés des promeneurs.

Le nouveau Code forestier de 2008 en autorise la récolte en petite quantité et toujours sans but lucratif :

- pour les fleurs, deux poignées par personne et par jour, soit largement de quoi fleurir ceux que vous aimez ;
- pour les petits fruits, l'équivalent d'un seau de 10 litres maximum, par jour et par personne.

Toutes les forêts ont un propriétaire et leur autorisation est requise pour pratiquer la cueillette.
En forêt domaniale (c'est-à-dire la forêt appartenant à la Wallonie), une autorisation générale est accordée.
De même, de nombreuses communes permettent de façon générale la cueillette sur leur territoire.
Vous pouvez contacter à ce sujet votre administration communale.

POURQUOI LIMITER ?

La réglementation de la cueillette ne constitue en aucun cas une entrave au plaisir du promeneur. Elle vise simplement à éviter les récoltes massives et systématiques qui pourraient avoir un impact significatif sur la faune et la flore de nos forêts : piétinement exagéré du sol, diminution des ressources alimentaires pour nos animaux, entrave au développement des espèces… De plus, il serait regrettable que le spectacle d'un sous-bois fleuri ne puisse plus jamais être observé.

CHAMPIGNONS ET PETITS FRUITS :
maximum un seau de 10 litres

FLEURS :
2 poignées par personne

Les animaux de la forêt

La forêt et ses lisières constituent l'habitat et le lieu de reproduction d'une grande diversité d'animaux. C'est entre autres pour préserver la quiétude de la faune que le nouveau Code forestier interdit aux promeneurs de quitter les chemins, les sentiers et les routes. Entre 30 et 35.000 espèces sont présentes en Wallonie, surtout des invertébrés et en particulier des insectes.

LES MAMMIFÈRES

Une septantaine d'espèces de mammifères vivent dans nos forêts. Des plus petits (écureuils roux, loirs gris, renards...), aux plus gros (sangliers, cerfs, chevreuils...) en passant par... les chauves-souris.

LES OISEAUX

Il existe quelques 150 espèces d'oiseaux, dont beaucoup fréquentent nos forêts. Chaque habitat comporte ses espèces caractéristiques. Les grandes futaies de hêtres et de chênes abritent des rapaces (buses, éperviers, faucons) et les différentes espèces de pics qui creusent des cavités qui seront plus tard occupées par d'autres oiseaux (chouettes hulottes ou chouettes de Tengmalm). Les grandes landes et fagnes voient toute une série d'oiseaux nicher à même le sol : traquets, locustelles tachetées, pipits farlouses... Les peuplements serrés de résineux vont abriter quant à eux les bouvreuils, les pinsons, les mésanges... Aux bords des ruisseaux nichent les bergeronnettes, les cincles plongeurs et les martins-pêcheurs...

LES REPTILES

Les reptiles sont également présents en Wallonie. On dénombre 7 espèces de reptiles : couleuvres, orvet, lézards, vipère...

LES AMPHIBIENS

Il existe également 16 espèces d'amphibiens : grenouilles, crapauds, salamandre, tritons...

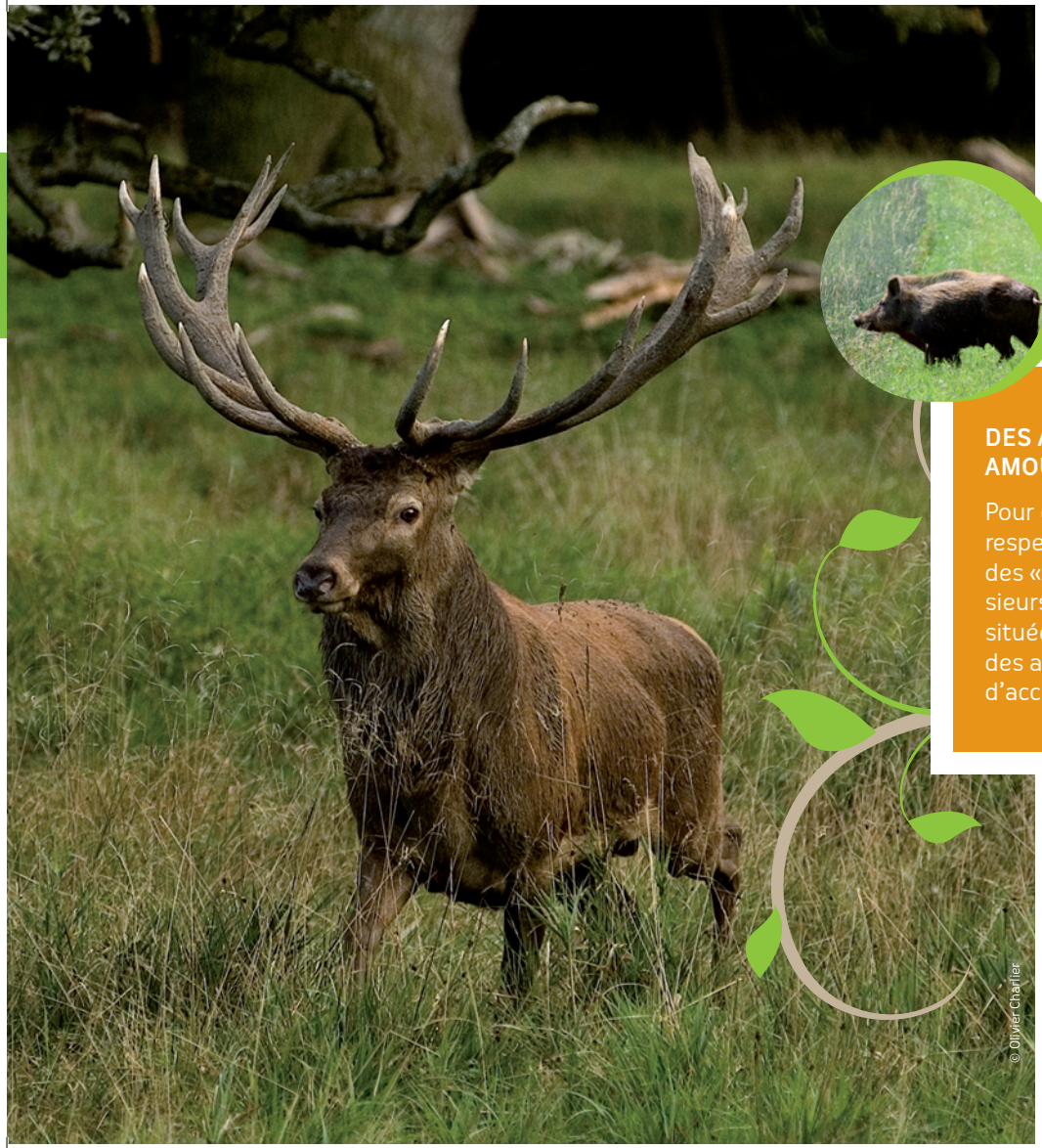

DES AIRES D'OBSERVATION POUR LES AMOUREUX DE LA NATURE

Pour concilier la présence de l'Homme et le respect de la quiétude de la faune sauvage, des «aires de vision» ont été installées en plusieurs endroits, intégrées dans le paysage et situées sur des sites dégagés où l'observation des animaux est plus aisée. Elles permettent d'accueillir de petits groupes de visiteurs.

La forêt protectrice

De façon directe et indirecte, la forêt contribue à notre bien-être voire même à notre survie ! S'en rappeler à chaque fois qu'on s'y promène, ne rend ces instants que plus intenses encore. Y penser, nous rappelle à quel point nous devons la protéger.

LA FORÊT, CE PUITS DE CARBONE

Petit rappel : les arbres, comme tous les végétaux, pratiquent la photosynthèse. Avec le CO_2 contenu dans l'air, un peu d'eau et de lumière, ils fabriquent de l'oxygène et les éléments nécessaires à leur croissance. Pour les arbres, cela se manifeste par la fabrication du bois. Un mètre cube de bois peut « piéger » 1 tonne de gaz carbonique (CO_2). En Wallonie, la forêt capture ainsi 3,3 millions de tonnes de CO_2 par an, soit 5,5 % des émissions annuelles wallonnes.

Cela signifie que chaque fois que nous utilisons du bois pour construire un bâtiment, un meuble ou du plancher, le CO_2 reste piégé par le bois durant toute la vie de l'élément qu'il constitue. Et nous en sommes tous conscients aujourd'hui, ce CO_2 constitue une cause du réchauffement climatique.

Le bois est non seulement le seul matériau de construction qui piège du carbone mais il est par ailleurs beaucoup moins gourmand en énergie lors de son utilisation : quatre fois moins que le béton, six fois moins que la brique, 60 fois mois que l'acier et 250 fois moins que l'aluminium. Enfin, le bois, par ses propriétés isolantes, contribue également à des économies de chauffage lorsqu'il est utilisé dans la construction.

Ainsi, en utilisant le bois, on gagne sur les deux tableaux : on piège du CO_2 et on en rejette moins dans l'atmosphère.

QUAND LA FORÊT VEILLE SUR L'EAU, L'AIR ET LE SOL

Le feuillage, les écorces et la matière organique accumulés à la surface du sol, permettent à la forêt d'intercepter une part importante de l'eau de pluie. Elle favorise ainsi l'infiltration de l'eau et évite son ruissellement. En Wallonie, on considère qu'environ 20 % des surfaces boisées jouent un rôle important dans la préservation des nappes phréatiques.

La forêt protège également les sols contre l'érosion par le vent et par l'eau. En Wallonie, on estime qu'un tiers de la surface forestière assure ce rôle de protection contre l'érosion et les glissements de terrains.

Enfin, le feuillage des arbres constitue un filtre efficace de l'air en interceptant les poussières d'origine naturelle ou industrielle. Ces dépôts sont ensuite lavés par la pluie et entraînés vers le sol.

LA FORÊT NOUS PROTÈGE, PROTÉGEONS-LA

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, et pour la beauté de la forêt elle-même, nous devons veiller à sa bonne santé, l'aider à faire face aux changements climatiques comme elle nous aidera à les surmonter. De nombreuses mesures du nouveau Code forestier veillent à cela. Un observatoire de la santé des forêts a par ailleurs été créé récemment.

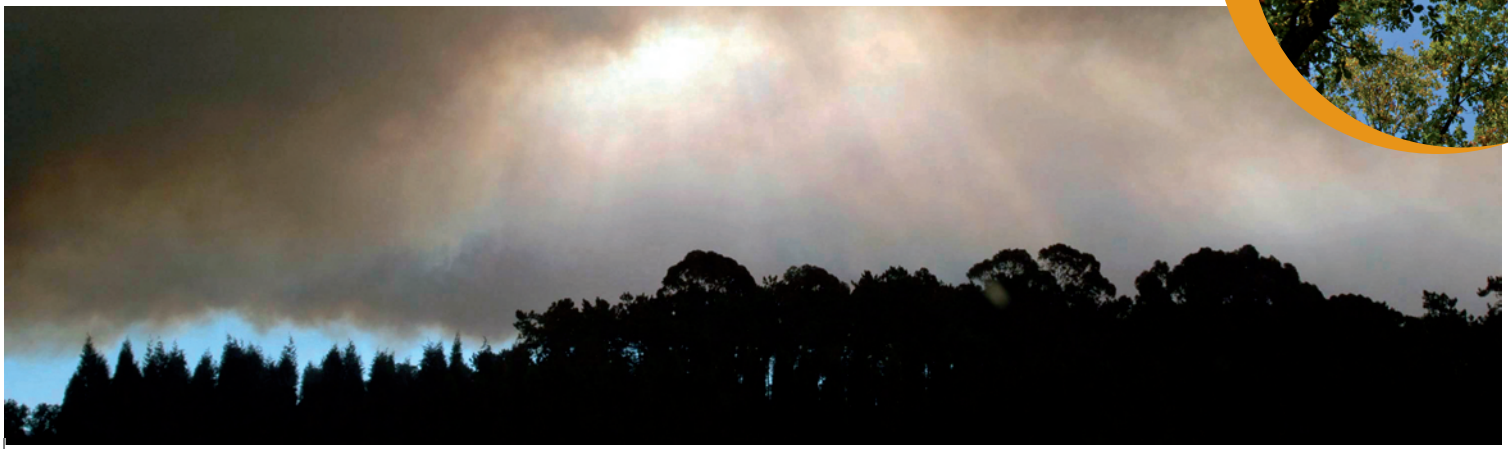

La forêt s'agrandit

**Depuis deux siècles, les forestiers œuvrent pour la préservation de nos forêts.
Avec le nouveau Code forestier, la garantie de leur intégrité n'a jamais été aussi forte.**

CROISSANCE ET STABILITÉ

La forêt recouvre environ 33 % du territoire wallon. Cette surface a été atteinte grâce à une politique volontariste menée depuis le milieu du 19e siècle. En l'espace de 150 ans, la surface forestière est ainsi passée de 315.000 hectares à 554.000 hectares. Pour une région aussi densément peuplée que la Wallonie, c'est remarquable.

Les avantages économiques, environnementaux et sociaux que procure ce patrimoine ont conduit le Gouvernement wallon à garantir la superficie et la productivité de la forêt. Il n'est plus permis d'en douter : la surface forestière wallonne n'est pas prête de diminuer !

GÉRER EN BON PÈRE DE FAMILLE

Loin de ce que certains pourraient croire, récolter le bois de nos forêts ne contribue aucunement à la déforestation. Au contraire, les gestionnaires des forêts sont chargés d'y apporter tous les soins nécessaires à leur développement, à leur vitalité et à leur renouvellement en respectant les principes de la gestion durable.

Ainsi, sur l'ensemble de la forêt wallonne, la récolte du bois ne dépasse jamais ce que celle-ci a produit au cours de la même année. Bien sûr, il faut prendre un peu de hauteur et considérer cela à l'échelle de la région et pas de quelques mètres carrés. Si on peut être impressionné par la coupe de quelques arbres en un endroit précis, il faut également considérer la multitude d'autres endroits, où aucun arbre ne sera prélevé durant de nombreuses années. Cet équilibre entre ce qui est produit et ce qui est prélevé est suivi année par année par les gestionnaires forestiers.

CERTIFICATION

Malgré l'augmentation de la consommation de bois pour répondre à la demande d'un public toujours plus friand de bois pour construire, rénover, aménager, décorer, se chauffer… la bonne santé de la forêt wallonne ne sera pas amoindrie. Le secteur wallon de l'exploitation et de la transformation du bois est parfaitement conscient que son avenir est étroitement lié à celui de la forêt. Cet élément, conjugué au nouveau Code forestier et à la gestion durable de nos forêts, donne à la forêt wallonne tous les gages de stabilité nécessaires.

A cet effet, la Wallonie s'est engagée à respecter les principes de gestion durable des forêts et à faire reconnaître cet engagement par une certification : le système PEFC. Ce système de certification est le plus étendu au monde avec près de 232 millions d'hectares certifiés. En Wallonie, 283.000 hectares, soit plus de 50 % des forêts de la Région, sont actuellement certifiées PEFC.

Le bois au quotidien

Si la forêt demeure encore, et de loin, l'endroit idéal pour découvrir les activités liées au bois, ce matériau n'en est pas moins omniprésent dans notre vie quotidienne, à commencer par nos habitations.

Outre les objets d'usage courant, le bois est le matériau de référence en matière d'**aménagement intérieur**. Portes, escaliers, tables, chaises, meubles font partie intégrante de notre environnement quotidien. Plancher et parquet remplacent avantageusement le carrelage ou le tapis. Il est vrai que ce matériau confère une ambiance chaleureuse à un intérieur : il sent bon, il est sain, agréable au toucher…

Mieux, l'**aménagement extérieur** peut également être constitué de bois tels que les châssis, les portes de garage… Le bois devient également le matériau de référence dans le jardin (terrasses, mobilier de jardin, clôtures…).

Mais depuis une petite dizaine d'années, le bois est également devenu un élément de **construction** à part entière, et plus seulement pour les charpentes. Ainsi, le nombre de maisons à ossature bois ne cesse de croître, au point de représenter aujourd'hui plus de 15 % du nombre annuel de nouvelles constructions en Wallonie (contre à peine 5 % début 2000). Comme l'air présent dans la structure cellulaire du bois lui confère d'importantes propriétés isolantes, ce matériau entre, sous diverses formes, dans la composition de **produits isolants**. C'est le cas de la cellulose, l'un des constituants majeurs du bois, ou encore des panneaux en fibres de bois fabriqués à partir de sous-produits de l'industrie du bois (copeaux ou chutes diverses, par exemple).

UN LANGAGE COURANT RICHE EN BOIS

Le langage courant, lui aussi, est riche d'une multitude d'expressions populaires composées avec le mot «bois». Parmi les plus connues, épinglons :

- **« faire feu de tout bois »** (utiliser tous les moyens à sa disposition) ;
- **« montrer de quel bois on se chauffe »** (montrer ce dont on est capable) ;
- **« ne pas rester de bois »** (ne pas se montrer insensible) ;
- **« toucher du bois »** (désigne un geste superstitieux pour conjurer le mauvais sort) ;
- **« chèque en bois »** (chèque sans provision) ;
- **« langue de bois »** (ne pas parler franchement) ;
- **« sortir du bois »** (apparaître au grand jour) ;
- ...

Les arbres

L'arbre est un symbole de vie dans de nombreuses cultures. Précieux producteur d'oxygène, d'humidité, de nourriture, de remèdes en tous genres, de matières premières, l'arbre est intimement lié à l'évolution de l'Homme.

En ce qui concerne la diversité des essences d'arbres recensées en Wallonie, ce qui frappe c'est l'équilibre quasi parfait entre les peuplements feuillus (53 %) et résineux (47 %).

Parmi les surfaces résineuses, l'épicéa est largement dominant (73,2 %), puis viennent le douglas (6,2 %), les pins (5,6 %), les mélèzes (3,4 %) et les autres résineux (11,5 %).

Pour les peuplements feuillus, on identifie par ordre décroissant d'importance : les chênaies (35,6 %), les feuillus nobles (25,8 %) comme le frêne, l'érable, le merisier, l'orme, les hêtraies (18,8 %) et les autres feuillus (19,8 %) tels le bouleau, le charme…

Mais l'énumération ne s'arrête pas là et pour celui qui s'intéresse aux forêts de Wallonie, ce sont quelques septante espèces différentes d'arbres et d'arbustes qu'il pourra rencontrer au détour de ses promenades.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

› L'épicéa

Sa silhouette pyramidale caractéristique aux longs cônes pendants, permet de le reconnaître au premier coup d'œil. Cet arbre peut atteindre jusqu'à 40 mètres de haut en Belgique.

› Le douglas

Egalement appelé Pin de l'Oregon, on l'identifie sans peine lorsqu'on froisse ses aiguilles, qui dégagent une odeur caractéristique de citronnelle. Jeune, son tronc a la particularité d'être couvert de cloques gorgées de résine.

› Les chênes pédonculé et sessile

Les chênes pédonculé et sessile se distinguent par leurs caractéristiques morphologiques (glands attachés à l'extrémité d'un long pédoncule pour le chêne pédonculé, par exemple). En Wallonie, les chênes sont les champions de la diversité biologique : ils accueillent de nombreux mammifères, des centaines d'espèces d'insectes et quantité d'oiseaux.

› Le hêtre

C'est un arbre, au tronc lisse, aux feuilles brillantes, velues sous les nervures et à la marge. Son imposante stature au feuillage dense et sa parfaite adaptation à notre climat font de lui le plus dominant de nos arbres.

› L'érable sycomore

Avec ses feuilles palmées aux pétioles rougeâtres, le sycomore produit des milliers de samares (fruits) qui tombent dès les premiers souffles de l'automne, en tournoyant telles des hélices d'hélicoptères.

› Le mélèze

Magnifique conifère au feuillage léger, d'un vert clair au printemps mais d'une teinte jaune orangée à l'automne. Il s'agit du seul résineux d'Europe à perdre ses aiguilles en hiver !

COMMENT SE FAIRE « REMARQUER » ?

Afin de figurer dans la liste officielle des **Arbres Remarquables**, les arbres doivent présenter un ou plusieurs des critères suivants : intérêt paysager, historique, folklorique ou religieux, espèce particulière, taille exceptionnelle, curiosité biologique, repère géographique (limite, borne…).

© Martin Cléda

SPW

Service public
de **Wallonie**

DGO 3

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Tél. : 081 33 50 50

Ce document est téléchargeable sur les sites Internet
environnement.wallonie.be et **www.enforet.wallonie.be**

Numéro vert du Service Public de Wallonie **0800 11 901**
chaque jour ouvrable de 8 à 16 heures

Editeur responsable : C. Delbeuck, avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes • Dépôt légal : D/2011/1802/38 • Conception : cible • Coordination : Bois & Habitat asbl